



# Protection sociale

Protection sociale ≠ sécurité sociale

## I ) Protection sociale

### 1) Définition

**Protection sociale = tous mécanismes de prévoyance collective**, permettant aux individus de **faire face aux conséquences financières des “risques sociaux”**.

Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses (*vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, etc*)

Les systèmes les **plus développés** de protection sociale sont surtout le fait des **pays européens**. Leurs ressources sont principalement constituées par les **impôts** et les **cotisations sociales**.

En France, le système de protection sociale représente environ:

- **872 milliards d'euros en 2020**
- Soit plus de **35,4% du PIB**

### 2) Logique de la protection sociale

#### A) Logique de l'ASSURANCE sociale

- **Objectif** : Prémunir contre un risque de perte de revenu (*chômage, maladie, vieillesse, accident de travail*)
- Les **prestations sociales** sont financées par les cotisations sur les salaires (comme dans une assurance privée) et sont donc réservées à ceux qui cotisent.

#### B) Logique de l'ASSISTANCE sociale

- **Objectif** : instaurer une **solidarité** entre les individus pour **lutter contre les formes de pauvreté**.
- Elle consiste à assurer un **revenu minimum**, qui ne couvre pas forcément un risque spécifique. Ce revenu minimum est versé **sous condition de ressources**, mais non de cotisations préalables (*RMI=Revenu Minimum d'Insertion, allocation adulte handicapé...*)

#### C) Logique de protection universelle

- Elle couvre certaines **catégories de dépenses** pour **tous les individus**.
- Les prestations sont donc accordées **sans conditions de cotisations ni de ressources**, mais sont les **mêmes pour tous** (prestations familiales).

### En résumé :

**Assurance sociale** : tu travailles, tu cotises → tu es protégé (maladie, chômage, retraite).

**Assistance sociale** : tu es pauvre → l'État t'aide (RMI, AAH).

**Protection universelle** : tout le monde reçoit → même aide pour tous (allocations familiales).

### 3) organisation

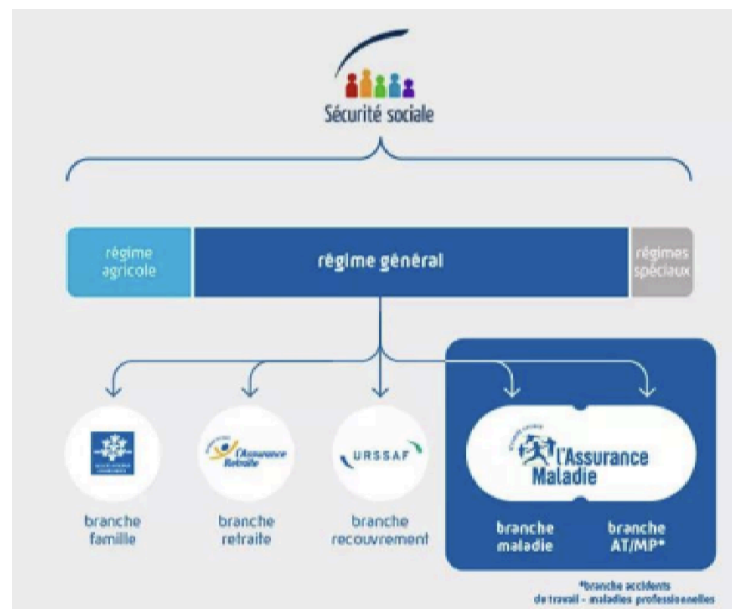
La sécurité fournit la couverture de base des risques:

- maladie / maternité / invalidité / décès,
- accidents du travail / maladies professionnelles
- vieillesse / famille

qui correspond chacun à une branche

Elle est composé de différents régimes regroupant les assurés sociaux selon leur activité professionnelle :

- **Régime général** : concerne les salariés du secteur privés ainsi que les travailleurs indépendants et couvre **88%** de la population française
- **Le régime agricole** qui accompagne les exploitants, les salariés agricoles et les entreprises agricoles et couvre **5%** de la popu française
- **Les régimes spéciaux** qui regroupent les fonctionnaires, la SNCF, EDF-GDF, les employés et clercs de notaires, les mineurs, les cultes, etc... Ces régimes spéciaux sont au nombre de 27, et couvrent **7%** de la popu française





- **Les régimes dits complémentaires** peuvent fournir une couverture supplémentaire aux risques pris en charge par la Sécurité sociale. Certains sont **obligatoires** (régimes complémentaires de retraite des salariés du secteur privé) et d'autres **facultatifs** (mutuelle de santé, institutions de prévoyance)
- C'est l'**UNÉDIC** (=Union Nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) qui gère le régime d'assurance chômage.
- Une **aide sociale** relevant de l'État et des départements apporte un soutien aux plus démunis.

#### 4) Histoire

En **1945**, les bâtisseurs du système français de **sécurité sociale** poursuivent un triple objectif :

- Unité de la sécurité sociale (unicité)
- Généralisation quant aux personnes (universalité), qui donnera la CMU (=Couverture Maladie Universelle en **2000**)
- Extension des risques couverts

Tout ça sous la double influence du **rapport BEVERIDGE** (Angleterre) de **1942** et du système **BISMARCKIEN** (Allemagne) ++

L'**ordonnance** du **4 octobre 1945** prévoit un **réseau coordonné de caisses** se substituant à de multiples organismes, l'**unité administrative** ne sera cependant pas réalisée et ne l'est TOUJOURS pas.

Les **professions agricoles** vont conserver leurs institutions **spécifiques** dans le cadre de la **mutualité sociale agricole**.

Les **salariés des régimes spéciaux** vont refuser de s'intégrer dans le régime général et conserver dans un cadre « **transitoire** » qui dure encore, leurs régimes spécifiques (*fonctionnaires, marins, cheminots, mineurs etc...*).

- L'**ordonnance** du **19 octobre 1945** concerne les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès.
- La loi du **22 août 1946** étend les **allocations familiales** à pratiquement toute la population.
- La loi du **30 octobre 1946** intègre la **réparation des accidents du travail** à la sécurité sociale.
- La loi du **22 mai 1946** pose le principe de la **généralisation** de la sécurité sociale à **l'ensemble de la population** mais les **professions restent à part**.



## V ) Etat providence

Cette expression désigne :

- Au **sens large**, l'ensemble des interventions économiques et sociales de l'État.
- Dans un **sens plus restreint**, uniquement l'intervention de l'État dans le domaine social, particulièrement à travers le système de protection sociale.

**État providence ≠ État-gendarme**, la conception d'État providence limite le rôle de l'État à des **fonctions régaliennes** (*police, justice, défense nationale...*) (*pour vous éclairer, les fonctions régaliennes désignent des tâches que l'État ne doit pas ou ne peut pas déléguer à des sociétés privées, merci google*)

La mise en place en France, d'un **État-providence** développé s'est concrétisée par la création de la Sécurité Sociale le **4 octobre 1945+++**

Le système français de protection sociale conjugue aujourd'hui les **dimensions d'assistance et d'assurance sociale** afin de garantir contre les « risques » *vieillesse, maladie, chômage et famille*.

- On parle de « **socialisation du risque** »

Depuis la **fin des années 70**, on parle de « **crise de l'État-providence** » car le ralentissement de la croissance, la montée du chômage et les difficultés de financement de la protection sociale remettent en question son **efficacité** et son **adaptation aux nouveaux besoins sociaux** (*exclusion, vieillissement démographique..*)

## II) Domaines couverts

### 1) Prestations

Les **prestations sociales** désignent toutes les prestations que les instructions de protection sociale versent à leurs bénéficiaires qu'elles soient :

- **En espèces**

Revenu de remplacement (*indemnités journalières*)

- **En nature**

Remboursement des dépenses engagées (*remboursement des médicaments*) ou financement direct de services.

Elles constituent une des formes de la redistribution des revenus et représentaient en **2020, 35,4% du PIB**.

***Pour retenir : En espèces*** → ça fait penser à de l'argent → donc c'est l'**indemnité journalière** (*tu touches une somme d'argent pour compenser la perte de salaire*).

***En nature*** → ça fait penser aux **choses concrètes** qu'on reçoit → donc ce sont les **soins, médicaments, hospitalisation, examens** (*remboursement ou prise en charge directe*).+++



## 2) Catégories

Les comptes de la protection sociale, publiés annuellement, distinguent 6 catégories de prestations correspondant à autant de risques : +++

### a) Le risque santé (35%)

Inclut la maladie, l'invalidité, les accidents de travail et les maladies professionnelles. En 2019, il représente 35% des prestations servies

### b) Le risque vieillissement-survie (46%)

Inclut la prise en charge de la dépendance qui n'est pas reconnue comme un risque à part entière, malgré la mise en place de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (ADA). Occupe la part la plus importante en raison du poids des retraites.

### c) Le risque maternité-famille (7,6%)

Inclut notamment les indemnités journalières, l'allocation pour jeune enfant, les allocations familiales, les aides à la garde d'enfant et l'essentiel des aides au logement.

### d) Le risque emploi (6%)

C'est-à-dire l'indemnisation du chômage, les aides à la réadaptation et à la réinsertion professionnelle, les préretraités.

### e) Le risque pauvreté-exclusion sociale (3,2%)

Augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA (=Revenu de Solidarité Active)

### f) Le risque logement (2,2%)

Elles sont quasi intégralement composées de trois allocations attribuées selon les conditions de ressources :

- L'Aide Personnalisée au Logement #APL
- L'Allocation de Logement Familial #AFL
- L'Allocation de Logement Social #ALS

## 3 ) De la CMU vers la PUMA

### 1) La CMU

**La loi du 27 juillet 1999** portant sur la **création d'une couverture maladie universelle** se met en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Deux droits fondamentaux découlent pour l'accès aux soins :

- Un **droit immédiat à l'assurance maladie (=CMU de base)** pour toute personne en situation de **grande exclusion** (mais aussi de nombreuses personnes momentanément ou durablement dépourvues de droits à l'assurance maladie) en **résidence stable et régulière sur le territoire**, aussi bien métropolitain que dans les DOM...



- Un **droit pour les plus défavorisés**, (10% de la population) (=CMU complémentaire ou CMU-C) sous **condition de ressources**, à une **couverture supplémentaire gratuite**, avec une dispense d'avance des frais (tiers-payant).

## 2) La PUMA

= Protection Maladie Universelle depuis le **1<sup>er</sup> Janvier 2016**

Elle permet l'**accès aux soins**, le **remboursement des soins**, des **prestations et médicaments** à toute personne résidant en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie.

## III ) Financement

### 1) Cotisations (53% en 2020)

Les **cotisations sociales** sont des **versements obligatoires** effectués par les **non-salariés**, les **employeurs** et leurs **salariés** pour acquérir des droits à des prestations sociales. +++

Il s'agit des cotisations :

- D'assurance maladie-maternité-invalidité-décès ;
- D'assurance vieillesse, veuvage et accidents de travail ;
- D'assurance veuvage ;
- D'accidents du travail.

Enfin, depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2004**, la nouvelle **Contribution de Solidarité pour l'Autonomie (CSA)** a été mise en œuvre. Elle est due par les **employeurs privés et publics** redevables de la **cotisation patronale d'assurance maladie**. Son taux est de **0,3%**.

Les **cotisations** représentent une **part prépondérante** des ressources de la protection sociale (soit **53% en 2020**).

Ne pas confondre les financements de la protection sociale avec les ressources de la Sécurité Sociale ++ (dont les cotisations représentent 75% des ressources selon le prof, *mais apparemment, pas très important*)

### 2) Fiscalité (30% en 2020)

Le **financement fiscal par les « impôts et taxes affectées » (ITAF)** constitue une part croissante des ressources de la protection sociale. +++

Les « **impôts et taxes affectées** » sont des **ressources fiscales** affectées au **financement des prestations sociales** ou au **financement des dépenses spécifiques** de certains **régimes d'assurances sociales**.

On y distingue :



- Les **transferts de ressources fiscales** versés de manière **permanente** au régime des exploitants agricoles
- Les **impôts sur les produits** (droits de consommation sur les alcools et le tabac, taxes sur les assurances automobiles, taxe sur les activités polluantes...).
- Les **impôts sur les salaires** et la **main d'œuvre**.
- Les **impôts sur le revenu** et le **patrimoine** : ces derniers constituent la part la plus importante des « impôts et taxes affectées »

### 3) Etat (15,7% en 2020)

Les contributions publiques de l'État financent :

- 70% de ces sommes sont consacrées au financement des minima sociaux (ex : RSA, allocation de solidarité spécifique -> ASS), de la dépendance et des aides au logement.
- Des régimes de façon permanente ou en cas de difficultés. (ex : les régimes de retraite de certaines professions dans lesquelles le nombre d'actifs cotisants est inférieur au nombre de retraités)

ON RÉCAPITUT' : (il suffit de connaître l'ordre de grandeur à savoir : Cotisation > Fiscalité > État (CFE))

- **Cotisations (53%) : part prépondérante**
- **Fiscalité (30%) : part croissante**
- **État (15%) : fin**
- **Autre : 2%**

### 4) LFSS

La **Loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS)** est une **catégorie de lois** créée par la **révision de la Constitution du 22 février 1996** +++

Elle vise à **maîtriser les dépenses sociales et de santé** +++

Elle détermine les **conditions nécessaires** à l'**équilibre financier** de la **Sécurité Sociale** et fixe les **objectifs de dépenses** en fonction des **prévisions de recettes** (cf. **ONDAM**)

Elle est  **votée par le Parlement tous les ans** +++ à l'**automne**, en même temps que la **Loi de finances (LF)** déterminant le **budget de l'État**

- La **réforme constitutionnelle de 1996** a donné au **Parlement** un **droit de regard** sur l'**équilibre financier** de la **Sécurité Sociale**. Il peut dorénavant se **prononcer** sur les **grandes orientations** des **politiques de santé** et de **sécurité sociale**, et sur leurs **modes de financement**.

La **Loi organique du 2 août 2005** réforme les **LFSS**. Elle en modifie la **présentation** en la rapprochant de celle des **LF (Loi de finances sur le budget de l'État)**, **élargit les pouvoirs du Parlement**, inscrit les **prévisions** dans un **cadre pluriannuel** et introduit une démarche « **objectifs-résultats** », basée sur le **modèle des LF**.



## Dédis

- *Dédis à Claudia, à nos péripétie pendant le mois d'intégration, à nos fou rire (jusqu a se pisser dessus), et nos discussions profondes (c'est pas pour rien elle fait un L3 psycho, si vous avez des problèmes parlez en à Claudia sur Messenger)*
- *Dédis a Matteo, mon chère voisin qui me prête un chargeur à 22h*
- *Dédis a Cédric, qui m'accompagne de partout, et qui (askip) me fera rentrer au plage electro gratuitement*
- *Dédis aux copains du tut !!!*